

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 04 février à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 22 janvier 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 19

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Sandrine BRUYERE - Jean-Michel VISSE - Christelle REMY - Brigitte DOIGNEAUX — Delphine FAUQUEUX — Valérie BERGER — Capucine BLANCHARD — Cédric DELATTRE — Sylvain DOISY (arrivé à 19h00 a pris part au vote à partir de la délibération n°3) — Cécile DA COSTA — Cédric JUSSERAND - Véronique FALDOR — Bernard LEMPEREUR — Natacha MONNIEZ — Romain PARSY.

Absents excusés : Christophe CAPON qui donne procuration à Christelle COUTANT - Chantal CHAUWIN qui donne procuration à Christelle REMY - Yvon DEUDON qui donne procuration à Pascal GUITTON, Mickaël COTTRET qui donne procuration à Francis NOBLECOURT.

Pascal GUITTON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°01/2021

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MASNIERES DESIGNATION DES MEMBRES PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal doit désigner trois membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Masnières. Ces membres sont à choisir parmi les propriétaires de parcelles inclus dans le périmètre de remembrement.

Je vous propose les membres suivants :

Titulaires :

M. Bernard PASSET
M. Etienne PASSET
M. Daniel DEFOSSE

M. Francis NOBLECOURT, membre de droit, représentera le conseil municipal.

Suppléants :

Mme Denise GAUTIER-HARLAUX
M. Etienne CARON

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°02/2021

CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Jusqu'en 2013, le Département entretenait le marquage de guidage des routes départementales en agglomération, dans les communes de moins de 10 000 habitants. Pour des raisons budgétaires, cette politique a été arrêtée en 2014, entraînant une charge technique et financière pour les communes.

Depuis 2018, le Département a décidé de mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de marquage routier, devançant ainsi ses obligations légales.

Le Département propose donc la possibilité de réaliser à nouveau la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours des routes départementales dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants pour la période 2021-2022 à compter de la date de signature de la convention.

Après lecture, je vous demande d'accepter le projet de convention et de m'autoriser à le signer.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°03/2021

**AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET
PRINCIPAL DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la délibération portant sur l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent de l'exercice précédent doit être détaillée avec la nature, le montant, l'affectation des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation.

A ce titre, Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette procédure permet d'engager les travaux pendant la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif du budget principal 2021.

En investissement :

Chapitre	Crédits 2020 (hors RAR)	25% des crédits 2020
20- Immobilisations incorporelles	6 735.00 €	1 683.75 €
21- Immobilisations corporelles	229 423.71 €	57 355.93 €
23- Immobilisations en cours	2 882 163.45 €	720 540.85 €
27- Autres immobilisations financières	/	/
TOTAL	779 580.53 €	

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Nature	Montant TTC
21- Immobilisations corporelles	2183	Equipement numérique école Hostetter	13 950.00 €
21- Immobilisations corporelles	2152	Pose panneau de jumelage	421.20 €
21- Immobilisations corporelles	2152	Pose d'enseigne écoles	3 522.00 €
21- Immobilisations corporelles	2152	Kit point de rassemblement	174.00 €
21- Immobilisations corporelles	21568	Extincteurs église	130.00 €
TOTAL			18 197.20 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°04/2021

**REPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU
TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
PAR LE PRODUIT DES IMPOTS**

Comme l'année dernière, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le mode de recouvrement de cette contribution s'élevant à 13 730.00 € environ (5€/habitant) au SIDEN SIAN :

- Soit par la fiscalisation c'est-à-dire par le produit des impôts locaux.
- Soit par le paiement sur le budget général de la commune.

Je vous propose d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les dernières levées des réserves des travaux à l'école Hostetter ainsi que sur l'emménagement (équipement, circulation rue des dimeurs...) au 01/01/2021.
- La commune a reçu une subvention de 31 320.00 € de la part du Département du Nord pour l'aménagement d'une rampe d'accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à l'église Saint-Martin.
- Monsieur le Maire donne les premières conclusions techniques et financières de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur.
- Un point est fait sur les prochaines dates importantes: vote du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021, élections départementales et régionales...
- Extrait de l'agenda du Maire :
 - 10/12/2020 - Conseil syndical Sivom de la Vacquerie
 - 15/12/2020 - Réunion de chantier Extension école Hostetter
 - 16/12/2020 - Réunion Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 17/12/2020 - Commission de sécurité suite extension école Hostetter
 - 21/12/2020 - Conseil communautaire Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 28/12/2020 - Cérémonie allumage four 5 verrerie
 - 04/01/2021 - Rentrée à l'école Hostetter
 - Rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale
 - 05/01/2021 - Réunion Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
 - 06/01/2021 Réunion de chantier école Hostetter
 - 12/01/2021 Visite de l'école Hostetter avec l'Inspecteur de l'Education Nationale
 - 14/01/2021 Réunion de bureau Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 15/01/2021 Réunion Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 20/01/2021 Bureau Municipal
 - 21/01/2021 Réunion Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 25/01/2021 Réunion avec la Sous-Préfecture et le Département
 - 27/01/2021 Réunion de chantier école Hostetter
 - 29/01/2021 Réunion au Sivom de la Vacquerie
 - 01/02/2021 Réunion avec le Pays du Cambrésis sur le réseau de chaleur
 - 02/02/2021 Commission permanente collège Jacques Prévert

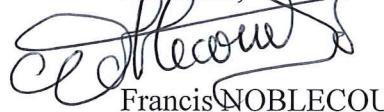
Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 09/02/2021.

Le Secrétaire de séance


Pascal GUITTON

Le Maire,


Francis NOBLECOURT

